



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 6 novembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

Date	21/10/2013
Affichage	21/10/2013

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

#### THEME :

**AFFAIRES SCOLAIRES 3.**

**OBJET :** AVENANT 2013 AU  
CONTRAT ENFANCE  
JEUNESSE DEUXIEME  
GENERATION AVEC LA  
CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES DES HAUTES-  
ALPES.

**Etaient Présents :** DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

#### **Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à FABRE Mireille.  
CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine.  
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.  
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe.

#### **Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, RAPANOEL Séverine, ESCALLIER Karine.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Marie MARCHELLO.

Vu le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2<sup>ème</sup> Génération, conclu entre la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hautes Alpes et l'ensemble des communes, pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2013, pour permettre le financement par la CAF des activités enfance et jeunesse réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais et approuvé par délibération du 30 janvier 2013,

Considérant qu'il s'agit d'un contrat « d'objectifs et de financement qui contribue au développement et au maintien d'un accueil destiné aux enfants et aux jeunes » et que la CAF souhaite, dans un souci de cohérence territoriale, que l'ensemble des collectivités du territoire, compétente en matière d'enfance et de jeunesse, signe ces avenants.

Considérant la construction d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants à La Grave, appelé « crèche du Pays de la Meije » et la possibilité de l'intégrer dans le Contrat Enfance Jeunesse, il apparaît nécessaire, pour intégrer cette nouvelle action, de signer un avenant 2013 au CEJ 2G pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013,

Considérant que la signature dudit avenant n'aura aucune incidence financière pour la commune de Briançon,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver la signature d'un avenant 2013 au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2<sup>ème</sup> Génération conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, la Communauté de Communes du Briançonnais et l'ensemble des communes de la CCB, relatif à l'intégration de la nouvelle action « crèche du Pays de la Meije » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune ledit avenant, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à la présente délibération.

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 08 NOV. 2013  
PUBLIÉ LE 08 NOV. 2013  
NOTIFIÉ LE